

RFSO 1000168668 and 1000169207
QUESTION AND ANSWER

QUESTION 86: The response to Question 58, "Would an undergraduate degree in the discipline of business administration or commerce qualify as a relevant discipline for the Research Analysis category?" was simply affirmative, "Yes." However, the answer to Question 74 indicated that "Scientific fields may be less likely to be considered relevant disciplines. Contextual information about the specific resource's studies should be provided to explain why the course of study is relevant to the qualifications.

(a) Should the difference in response be taken to mean that business administration and commerce degrees will be deemed relevant in and of themselves, whereas degrees in science fields require additional qualification? It can be noted that successful completion of some science programs can require considerable experience in conducting analytical reviews of literature (i.e. literature reviews). As pointed out in Question 75, there are aspects of the AANDC portfolio where a degree in a scientific discipline is beneficial.

(b) What is meant by the "contextual information about the specific resource's studies" that explains the relevance of the course of study? Might criteria for relevance include experience with conducting research and/or research analysis activities?

ANSWER 86: Bidder's resources are required to meet the requirements of the RFSO. For education for Research Analysis, for example, the RFP states "An undergraduate degree in a relevant discipline including but not limited to history, native studies, or law." Bidders should provide any information deemed necessary about the Resource's educational attainments for AANDC's evaluation team to satisfy itself that the Resource meets this requirement. This may include contextual information such as, but not necessary limited to, the nature of the study undertaken, subject matter studied, and/or a brief explanation as to the relevance of the education to AANDC's requirements. Note that AANDC reserves the right to determine relevance based upon information provided by the Bidder in its Proposal.

DOC 1000168668 et 1000169207
QUESTION ET RÉPONSE

QUESTION 86 : La réponse à la question 58 : « Un diplôme universitaire de premier cycle en administration des affaires ou en commerce serait-il pertinent dans la catégorie Analyse de la recherche (AR)? » se limitait à « Oui ». Cependant, la réponse à la question 74 indiquait que les disciplines scientifiques étaient moins susceptibles d'être considérées comme pertinentes. Des renseignements contextuels sur la nature précise des études de la ressource devraient être fournis afin d'expliquer pourquoi le domaine d'étude est pertinent au regard des qualifications demandées.

(a) Doit-on comprendre que les diplômes en administration des affaires et en commerce sont considérés comme suffisants à eux seuls, alors que les diplômes dans des disciplines scientifiques nécessitent des qualifications additionnelles? Vous remarquerez que l'obtention d'un diplôme dans certaines disciplines scientifiques peut exiger une expérience considérable en examen analytique documentaire (c.-à-d. recension des écrits). Tel que précisé à la question 75, il y a certains secteurs du portefeuille d'AANDC pour lesquels un diplôme dans une discipline scientifique serait avantageux.

(b) Que voulez-vous dire par « les renseignements contextuels sur les études de la ressource »? S'agit-il des renseignements qui démontrent la pertinence du programme d'étude suivi? Pourrait-il s'agir de l'expérience d'activités de recherche et d'analyse de recherche?

RÉPONSE 86: Les ressources du soumissionnaire doivent répondre aux exigences de la DOC. Par exemple, pour ce qui est des études, dans la catégorie Analyse de la recherche (AR), la DP indique : « Diplôme de premier cycle dans une discipline pertinente, incluant, mais sans s'y limiter, l'histoire, le droit ou les études autochtones. » Les soumissionnaires doivent fournir à l'équipe d'évaluation d'AADNC toute l'information jugée nécessaire concernant le niveau de scolarité de la ressource pour lui démontrer que ladite ressource répond bien à cette exigence. Cela pourrait inclure des renseignements contextuels, incluant, mais sans s'y limiter, la nature des études entreprises, le programme d'études suivi, et une brève explication sur la pertinence de ces études au regard des exigences d'AADNC. Notez qu'AADNC se réserve le droit de décider de la pertinence des études effectuées en se fondant sur l'information fournie par le soumissionnaire dans sa proposition.